

Règlement de l'appel à candidatures



La candidature au programme d'accompagnement Le Studio entraîne la reconnaissance du règlement de participation et l'adhésion totale du/des porteurs de projet à ce programme

ARTICLE 1 : Présentation de l'appel à candidatures

Le Studio est un programme d'accompagnement de porteurs de projets (entreprise non créée ou créée depuis moins de deux ans) destiné à "Accompagner les porteurs de projet sur un laps de temps court à valider leur marché et engager leur premières démarches de développement, faire connaître l'écosystème Edtech et numérique régional et préparer les porteurs de projet à un potentiel développement international". Il est organisé par le SPN - réseau des Professionnels du Numérique et de l'Image, association Loi 1901 – dont le siège social est situé dans le Tiers-lieu Cobalt – 5 rue Victor Hugo 86000 Poitiers.

Afin de sélectionner des projets Edtech qui adressent le marché de la formation professionnelle initiale et continue, le SPN, avec le soutien du consortium CMQ NFP 4.0, lance un appel à projets à compter du **mardi 05 mars 2024**. Les porteurs sélectionnés intégreront Le Studio à compter du **mardi 14 mai 2024** pour un Bootcamp introductif de 2 jours qui aura lieu les 14 et 15 mai 2024. Leur présence étant indispensable dès cette date afin de bénéficier de l'accompagnement et des actions prévues dans ce cadre.

Le Studio apporte du capital humain aux entrepreneurs. Il sélectionne des projets et leur offre un espace de travail ainsi que du coaching pour la totalité de la période d'accompagnement, à savoir du 14 mai 2024 jusqu'à la date des Pitches prévue lors du Demo Day en Octobre 2024.

Durant cette période, l'objectif est de :

- Bien identifier son marché
- Prototyper sa solution
- Valider son product market fit
- Accélérer sa mise sur le marché

- Découvrir l'écosystème Edtech du CMQ
- Acquérir les compétences socles et les outils sur les sujets du Numérique Responsable, de la Data et de la Cybersécurité

Les temps forts du programme Le Studio se dérouleront au sein des locaux du SPN dans le Tiers-Lieu Cobalt (5 rue Victor Hugo - 86000 Poitiers) mais la majorité de l'accompagnement sera réalisé en distanciel. Certains temps forts (le Demo Day notamment) pourront également être réalisés hors les murs, dans les lieux préalablement portés à la connaissance des participants. Le cas échéant, les lauréats seront prévenus au moins une semaine à l'avance de la localisation précise. L'appel à projets sera accessible sur le site www.spn.asso.fr.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Candidats

Sont éligibles les projets qui rassemblent les critères suivants :

- La maturité du projet nécessite un accompagnement par Le Studio
- Une personne au moins s'y consacre à 90% pour le programme
- Le projet Edtech à moins de deux ans
- La personne morale ou physique candidate est implantée en France Métropolitaine.

Un regard spécifique sera porté sur les projets répondant à un ou plusieurs des 17 ODD (objectifs de développement durable) de l'ONU et/ou en accord avec la feuille de route Néo Terra Nouvelle-Aquitaine.

Délai de candidature

La date limite pour envoyer le dossier est fixée au **vendredi 26 avril 2024** à minuit. En fonction du nombre de dossiers, le SPN se réserve le droit de reporter cette échéance.

Formulaire de candidature

Les porteurs de projet sont invités à remplir le formulaire de candidature en ligne disponible sur le site du SPN : <https://spn.asso.fr/actions/le-studio>

Le porteur de projet accepte que le SPN conserve les informations concernant son projet. Il/elle accepte également que le SPN transmette les informations du formulaire de candidatures afin qu'elles soient étudiées et évaluées par les membres du comité de sélection, les partenaires institutionnels ou les partenaires financeurs du dispositif.

ARTICLE 3 : Processus de sélection

Calendrier de la sélection de projets

- Période de candidature en ligne : mardi 5 mars 2024 – vendredi 26 avril 2024 (cette date pourra être reportée si les délais de réponses sont prolongés)
- Annonce des résultats : mardi 30 avril septembre 2024

- Intégration des participants pour la durée du programme. Calendrier prévisionnel : à partir du 14 mai 2024 à octobre 2024

Comité de sélection des projets

Des membres de l'équipe permanente du SPN, les partenaires financeurs du programme, les entrepreneurs en résidence et des anciens participants du précédent programme d'accompagnement du SPN, se réuniront à l'issue de la clôture des candidatures en ligne et procéderont aux choix des projets qui intégreront le programme d'accompagnement. Ce comité de sélection pourra s'autoriser à dresser une liste de participants complémentaires qui seraient sollicités en cas de désistement parmi la liste des primo-sélectionnés. Si un candidat est sélectionné pour le programme d'accompagnement, un entretien téléphonique pourra lui être demandé.

Les décisions des membres du comité de sélection sont irrévocables et souveraines et se réfèrent à une grille de notation basée sur les critères détaillés ci-après. Si un candidat est sélectionné pour le Studio, un entretien téléphonique pourra lui être demandé. Pourront s'en suivre une série d'échanges et de questions/réponses avec un membre du comité de sélection.

Le program manager du Studio est également disponible pour répondre aux interrogations des porteurs de projets à l'adresse : benjamin.greault@spn.asso.fr

Critères de sélection

Axes d'analyse	Descriptif
Maturité du projet	A quel stade en est le projet ? Est-ce encore qu'une idée ou des axes stratégiques ont-ils été définis ? Est-ce qu'un business model est en réflexion ? Est-ce que le projet/la structure réalise déjà du chiffre d'affaires ? Est-ce que le projet a déjà fait l'objet d'un POC, d'un MVP ou d'une première version complète développée ? Est-ce que le projet a déjà fait l'objet de séances de test ou d'expérimentation ? Avez-vous développé une communauté d'utilisateurs ?
Ambition du projet	Le projet est-il en lien avec la formation professionnelle initiale et continue ? Quels sont les ODD auxquels répond le projet ? Êtes-vous en accord avec la feuille de route Néo Terra Nouvelle-Aquitaine ? Est-ce réaliste (aspects juridiques, financiers, technologiques, ...) ? Le projet est-il "scalable" ? Quelle est la taille du marché visé à maturité ? Quelle est l'ambition de développement pour la structure ?
Team du projet	Le projet est-il porté par un seul fondateur ou un collectif ? Quelles sont les compétences de l'équipe ? Sont-elles complémentaires ? Est-ce que le collectif maîtrise les technologies nécessaires à son projet ? Est-il possible de distinguer la capacité d'adaptation et l'agilité des porteurs de projet ? Quelle va être la disponibilité et l'engagement des candidats dans l'accélérateur éphémère ? Sont-ils motivés ?
Adéquation projet / programme	Pourquoi le/les porteurs de projet veut-il/veulent-ils rejoindre le Studio ? Qu'est-ce qu'il peut leur apporter ? Quel est l'ancrage territorial du projet et quelles seront les

	<p>retombées économiques locales ? Qu'est-ce que les porteurs de projet peuvent apporter aux autres lauréats, et au programme ?</p> <p>Un bonus de point pourra être attribué aux projets démontrant un impact économique, social et environnemental (17 ODD et/ou feuille de route Néo Terra Nouvelle-Aquitaine) ?</p>
--	---

Intégration des lauréats au dispositif d'accompagnement

L'intégration des porteurs de projets dans le Studio sera soumise à la signature d'une convention ou d'un contrat d'engagement. Cette dernière règle le mode de fonctionnement et le contenu du programme pour les porteurs de projets.

ARTICLE 4 : Description de l'offre d'accompagnement

Le Studio se compose de 3 phases

Le Concours :

Lancement d'un concours ouvert aux (futurs) porteurs de projet.
Sélection en comité des 8 meilleurs projets.

L'immersion et le suivi des projets accompagnés :

Les projets sélectionnés participent à **un bootcamp d'immersion** de deux jours leur permettant d'appréhender le marché de l'éducation et de la formation, de structurer leur projet et de valider l'adéquation du concept avec les marchés.

A l'issue de cette immersion, les porteurs de projets feront l'objet d'un suivi régulier par un Entrepreneur en Résidence qui s'assurera que les KPI définis sont bien mis en place par les porteurs de projet.

De plus, les porteurs de projets bénéficieront également des actions suivantes :

- Un entretien bi-hebdomadaire avec l'Entrepreneur en Résidence
- Un entretien mensuel avec le program manager du Studio
- Une série de workshop thématiques (Webmarketing, POC/MVP, Cyber sécurité, Data...)
- La présence d'experts thématiques au sein du programme, ainsi que d'albumis de notre ancien programme d'accélération.
- Un expert technique qui pourra leur fournir jusqu'à 2 jours de prestation maximum.
- Des entretiens, formations et événements avec des experts, sponsors, partenaires et prestataires du Studio.

Le Demo Day :

Présentation finale des projets accompagnés devant les acteurs partenaires de l'écosystème Edtech et numérique.

Cette présentation est prévue pour le mois d'Octobre 2024.

Cette offre de service est non-contractuelle et sera évolutive au regard du contexte individuel des projets accompagnés.

Coût de l'accompagnement et de la participation à ce dispositif

La valeur globale du programme est de 5 000 € HT par participant. Une contribution est demandée à chaque participant d'un montant forfaitaire de 500€ HT.

Les frais externes au programme, notamment les frais de déplacement et repas, seront à la charge du participant.

En contrepartie, chacun des participants se devra de respecter les points suivants :

- La disponibilité totale et entière pour s'engager et suivre le programme d'accompagnement qui se déroulera principalement en distanciel mais dont les temps forts se dérouleront à Poitiers voire en Charente, Charente-Maritime ou Deux-Sèvres. Les porteurs de projet devront également disposer des ressources (financières et matérielles) nécessaires à la réalisation de l'accompagnement
- Les porteurs de projet contribueront à la communication du dispositif en apportant du contenu et des témoignages avant, pendant et après l'accompagnement.

Un contrat d'engagement sera proposé à chacun des porteurs de projets afin de valider ces devoirs et engagements. Sa signature conditionnera l'entrée sur le programme. En outre, le candidat certifie sur l'honneur que les informations qu'il communique dans son dossier de candidature sont exactes.

ARTICLE 5 : Partenariats

Le Studio est soutenu par des partenaires publics et privés. La construction du programme fait l'objet de partenariats spécifiques par l'apport de contenu ou de prestations avec les partenaires.

ARTICLE 6 : Confidentialité

Le contenu des dossiers de candidature, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations du comité de sélection sont confidentiels. L'organisateur, les membres du jury et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet s'engagent à traiter les informations confidentielles des porteurs de projets et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du porteur de projet.

Dans le cadre de la communication associée à l'appel à candidatures du Studio (avant, pendant et après), les candidats autorisent sans réserve et à titre gratuit que le SPN :

- Communique à la presse et publie les dénominations sociales, noms et contacts ;
- Rende publiques les caractéristiques non confidentielles des projets présentés ;
- Transmette les noms, coordonnées et caractéristiques non confidentielles de tous les candidats auprès de ses partenaires institutionnels et/ou financeurs
- Diffuse l'image des participants et des accompagnateurs sur des médias offline et online.

ARTICLE 7 : Engagement du candidat

Le candidat certifie sur l'honneur que les informations qu'il communique dans son dossier de candidature sont exactes.

Les candidats qui seraient sélectionnés pour intégrer Le Studio s'engagent à participer à au moins 90 % du programme que les accompagnateurs mettront en place.

ARTICLE 8 : Protection des données personnelles

Pour cet appel à projets, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur projet. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique ; elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à cette adresse : contact@spn.asso.fr.

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

Le participant au Studio garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la présentation, au développement et à la commercialisation du projet présenté.

Le présent appel à projets ne confère aucun droit, ni aucune licence à l'organisateur sur le produit ou la solution du participant.

Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposé et tiendra l'organisateur indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

ARTICLE 10 : Divers

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de l'appel à projets.

Le SPN se réserve, en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le règlement est soumis à la loi française. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Tout litige né à l'occasion du présent appel à projets qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.

Établi le 10 février 2024, à Poitiers.